

Master Droit social, parcours : Droit Social et Gestion des Ressources Humaines



En partenariat
avec l'ANDRH 45



En partenariat
avec la DIRECCTE
Centre Val de Loire



Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

En partenariat
avec la Cour d'Appel d'Orléans



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



<http://www.masterdsgrh.fr/>

Faculté de Droit d'Economie et de Gestion
Rue de Blois BP 26739 - 45067 Orléans Cedex 2 - Tel : 02 38 49 26 69



Le mot des Directeurs

Le Master Droit social et Gestion des ressources humaines (DS-GRH) est né d'un constat, celui de la nécessité d'allier les compétences du juriste à celles du gestionnaire des ressources humaines pour apporter une réponse aux besoins des entreprises, quel que soit leur effectif. Pour atteindre cet objectif, le Master DS-GRH propose à ses étudiants une formation d'excellence scientifique ouverte sur le monde professionnel.

En premier lieu, la formation des étudiants est assurée par une équipe pédagogique de premier plan. Celle-ci est composée d'universitaires spécialisés et d'intervenants ayant la pratique du droit social et de la gestion des ressources humaines. L'alliance de ces compétences permet à l'étudiant de bénéficier d'une formation lui assurant savoir et savoir-faire au service de son parcours professionnel.

En second lieu, l'apprentissage en alternance proposé dès la première année aux étudiants leur offre une véritable expérience professionnelle qu'ils valorisent dès leur sortie du diplôme.

Vous l'aurez compris, l'étudiant du Master DS-GRH est déjà un professionnel qui parfait un parcours universitaire de haut niveau.

La vie du Master est rythmée par l'alternance entre les périodes à l'Université et en entreprise. Le lien est tissé par l'esprit de promotion qui préside à l'année universitaire : initiative, dynamisme et unité sont indispensables.

Le savoir être qui en résulte est notamment matérialisé par les projets collectifs qui sont réalisés par et pour les étudiants, en lien avec le milieu professionnel.

L'ensemble de ces éléments fait des diplômés du Master DS-GRH des professionnels compétents et opérationnels. Ils sauront intégrer une équipe et valoriser leurs connaissances au service de la performance de l'entreprise qu'ils rejoindront.

Odile Levannier-Gouël

Damien Chenu

Mehdi de La Rochefoucauld

Directeurs du Master DS-GRH de l'Université d'Orléans

Les atouts du Master DS-GRH

• La double compétence Droit Social - Gestion des Ressources Humaines

Ce Master 1 Droit Social et Gestion des Ressources Humaines a la particularité de proposer à parts égales des enseignements de droit social et de gestion des ressources humaines.

Cette double compétence assure insertion professionnelle et évolution de carrière.

Quelle que soit la dominante juridique ou RH du métier qu'ils occuperont, les diplômés en auront une vision élargie.

Cette double compétence offre un panel large et diversifié des débouchés dans tous les secteurs professionnels :

- Juriste en droit social dans une entreprise, une organisation professionnelle, cabinet d'expertise
- Responsable en ressources humaines ou chargé-e de missions RH formation, recrutement, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, rémunérations, santé au travail, ...)
- Responsable ou chargé-e de relations sociales
- Avocat-e en droit social (après réussite à l'examen)
- Inspecteur-trice du travail (après concours)
- Auditeur- auditrice social
- Journaliste spécialisé en droit social et/ou GRH

• L'alternance

La formation est ouverte à l'apprentissage dès la première année. Les apprentis acquièrent ainsi une solide expérience professionnelle très appréciée par les entreprises qui nous font confiance.

La formation est également ouverte en formation initiale aux étudiants qui souhaitent une voie classique avec stage en fin d'année.

Elle est également ouverte en formation continue (reprise d'études), l'étudiant réalise un stage ou un contrat de professionnalisation.

• Ses partenariats

Avec l'ANDRH Loiret

L'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines (ANDRH) est partenaire du Master Droit Social-GRH. Chaque année le Master 1 organise avec son partenaire une conférence annuelle sur un sujet d'actualité. En 2021, le thème était : « L'accord de performance collective ».

Depuis 2012 les étudiants qui le souhaitent adhèrent à l'ANDRH Loiret, à laquelle ils sont étroitement associés (membres du bureau). L'ANDRH remet chaque année les trophées « RH en herbe » récompensant la meilleure mission en entreprise.

Avec la Dreets Centre Val de Loire

Le master participe à des travaux et des études en partenariat avec la Direccte sur les thématiques de la santé et ou du dialogue social, organise des formations et des matinées à destination des entreprises et des représentants élus et syndicaux.

Avec la Cour d'Appel d'Orléans

Le master réalise une « veille » des principaux arrêts de la Chambre sociale de la Cour d'appel d'Orléans.

Avec des entreprises partenaires, des projets divers peuvent être confiés aux étudiants en lien avec le contenu pédagogique du master

- **Son conseil de perfectionnement**

Composé de professionnels du droit social et de la gestion des ressources humaines impliqués dans le Master, de membres de l'équipe pédagogique et de la Faculté de Droit Economie Gestion d'Orléans, le conseil de perfectionnement fixe les orientations nouvelles du master pour s'adapter aux évolutions juridiques, aux pratiques RH des entreprises et aux exigences du monde professionnel.

- **Son classement SMBG**

Créé en 2004, le master 2 s'est ouvert à l'apprentissage en 2008. Il est depuis 2010 une formation exclusivement ouverte à l'apprentissage et à la formation continue. La première année est ouverte à l'apprentissage depuis 2020. Le master a su se faire une place nationale et figure depuis plus de 10 ans dans le TOP 10 du classement SMBG des meilleurs masters de droit social.

Modalités de recrutement

L'accès au M1 Droit Social Gestion des Ressources Humaines se fait par une sélection sur dossier suivie d'un entretien avec un jury composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnels.

- **Les pré-requis et conditions d'accès :**

Le candidat doit être titulaire d'une licence de droit. Les étudiants titulaires d'une licence AES ou de gestion peuvent de l'Université d'Orléans ou d'une autre Université peuvent également candidater. Des connaissances en droit social et/ou en gestion des ressources humaines sont fortement recommandées.

- **La procédure de recrutement se déroule en plusieurs étapes.**

Une pré-sélection est opérée sur dossier.

Les étudiants pré-sélectionnés seront reçus en entretien par un jury composé d'au moins deux personnes (directeur/directrice du master, membre de l'équipe pédagogique, professionnel). L'étudiant exposera son projet professionnel et les raisons qui motivent son intégration dans le master. La compétence à présenter sa candidature en anglais pourra être évaluée.

- **Modalités pratiques :**

Les candidatures doivent être enregistrées en ligne dans l'application e-candidat (lien sur le site Internet de la faculté : www.univ-orleans.fr/deg - rubriques Formation/Candidature) entre le 8 avril mai et le 08 mai 2022 dernier délai. Un dossier de candidature dématérialisé doit être transmis au plus tard le 13 mai 2022.

Effectif : 25 maximum.

Les entretiens se dérouleront : les 2 et 3 juin 2022

Les étudiants admis à s'inscrire seront informés individuellement.

Les étudiants retenus devront confirmer leur inscription dans un délai dont la durée leur sera précisée. A défaut ils seront réputés avoir renoncé à leur admission.

Date prévisionnelle de la réunion d'entrée : 1 septembre 2023

Modalités de suivi de la formation

Les étudiants en apprentissage

L'étudiant alterne les périodes en entreprise et les périodes à l'Université.

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou un cabinet d'avocat. Il a le statut de salarié et perçoit à ce titre une rémunération minimale égale à un pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel.

L'apprenti est inscrit à la Faculté DEG d'Orléans.

Pour toute information concernant le recrutement d'un apprenti, ou le régime de l'apprentissage, merci de contacter :

Chargée d'apprentissage : Fanny Brossillon

Bureau A 114

02 38 49 48 49

apprentissage.deg@univ-orleans.fr

Site du CFA des universités Centre-Val de Loire : www.cfa-univ.fr

Les étudiants en formation initiale avec stage

L'emploi du temps du master est rythmé par le calendrier de l'apprentissage.

Les cours et les TD sont dispensés sur des semaines « université » pour tous les étudiants de la promotion.

Pendant les semaines « entreprise », les étudiants en formation initiale « classique » bénéficient d'ateliers méthodologiques, d'ateliers professionnels et de perfectionnement de l'anglais. Ils gèrent également des projets collectifs spécifiques.

Les étudiants en formation continue

Cette formation est ouverte à la formation continue. Tout salarié qui souhaite intégrer la formation doit déposer un dossier auprès du SEFCO, Service de Formation Continue de l'Université d'Orléans. Des parcours individualisés sont envisageables (validation des acquis partielle ou totale, formation sur deux ans). Cette démarche ne dispense pas de faire acte de candidature via l'application e-candidat dans les délais impartis.

Aménagement du cursus pour les étudiants en formation continue :

Des aménagements du suivi de la formation, définis en accord avec les responsables de la formation, sont possibles pour permettre aux étudiants de la formation continue de concilier leur formation universitaire avec leur activité professionnelle (suivi des enseignements et séminaires réparti sur deux ans, par exemple).

Contact

SEFCO : Service de Formation Continue

5 rue du Carbone

BP 6749

45067 Orléans Cedex 2

02 38 41 71 80

sefco@univ-orleans.fr

Accès au formulaire de demande de renseignements :

http://www.univ-orleans.fr/sefco/_fu0_/demande-de-renseignements

Contacts avec les étudiants

Adresse du site des étudiants du Master : <http://www.masterdsgrh.fr/>

Groupe communication du Master : communication.masterdsgrh@gmail.com

L'association : association.masterdsgrh@gmail.com

Présentation de la première année du master

Responsables de la formation :

Contact : direction.masterdsgrh@univ-orleans.fr

Mme Odile Levannier-Gouël, Maître de conférences

odile.levannier-gouel@univ-orleans.fr

M. Mehdi de La Rochefoucauld, Maître de conférences

mehdi.de-la-rochefoucauld@univ-orleans.fr

Secrétariat pédagogique et administratif

Cécile Cartier : cecile.cartier@univ-orleans.fr

Le Master **mention Droit social** constitue la deuxième grande étape de la formation des étudiants dans le dispositif L M D et se trouve composé lui-même de deux années. Le master mention Droit social propose un parcours unique : **le parcours Droit social et gestion des ressources humaines**.

La première année du master mention droit social, parcours droit social et GRH a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir :

- Une solide formation en droit social
- Une double compétence droit social et GRH
- Une première expérience professionnelle à travers l'apprentissage ou le stage
- De développer des compétences professionnelles et personnelles grâce aux projets collectifs

Le master est ouvert à l'apprentissage dès la première année. Néanmoins, en première année l'étudiant peut aussi choisir la formation initiale avec stage de fin d'études

Elle permet l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des méthodes de travail jugées indispensables afin de poursuivre avec succès en deuxième année de Master. À travers de nombreux projets collectifs et des TD conçus pour la professionnalisation, la formation offre l'opportunité de développer le leadership, le sens des responsabilités, la transversalité, le travail collaboratif ou encore le travail en mode projet. Par ailleurs, elle donne à chaque étudiant l'occasion de murir son projet professionnel grâce au stage, projet collectif, conférences, petit-déjeuner avec des professionnels.

➤ Contenu de la formation (v. également le descriptif détaillé ci-dessous)

Cette première année permet à l'étudiant d'approfondir le droit du travail, d'étudier le droit de la sécurité sociale, d'acquérir les bases de la gestion des ressources humaines et des théories des entreprises. D'autres matières plus généralistes nécessaires à la formation du juriste en droit social en entreprise y sont également enseignées. Des projets collectifs sont proposés et le stage est obligatoire.

➤ La deuxième année

Permet un perfectionnement et une professionnalisation en droit social et GRH grâce à des cours et séminaires en présence d'intervenants professionnels.

Cette deuxième année est une formation en alternance exclusivement. Elle permet l'acquisition d'une expérience professionnelle significative en entreprise grâce à l'apprentissage (ou un stage pour les étudiants en formation continue).

Des projets collectifs sont intégrés à la maquette.

Pour de plus amples renseignements sur la deuxième année de master,

- contacter : direction.masterdsgrh@univ-orleans.fr
- consulter le livret du M2 : <http://www.univ-orleans.fr/fr/deg/formation/candidature/masters-de-droit/master-droit-social>

Programme Pédagogique (sous réserve de modifications)

	CM	TD	COEF	ECTS
Semestre 7				30
Droit de la sécurité sociale	30h	10h	6	6
Droit de l'emploi	15h		3	3
Gestion de l'emploi	15h		3	3
Gestion des ressources humaines 1	30h	10h	6	6
Anglais		18h	2	2
Droit des conditions de travail	30h	10h	4	4
Droit et gestion des organisations	15h		3	3
Droit et gestion des agents publics	15h		3	3
Semestre 8				30
Droit du travail approfondi		10h	5	5
- Contentieux social	15h			
- Mise en place des IRP	15h			
Gestion des ressources humaines 2	30h	10h	5	5
Anglais		18h	2	2
Droit des entreprises en difficulté	15h		2	2
Droit de la négociation collective	30h		4	4
Droit pénal du travail	15h		2	2
Ouverture sur le monde professionnel :			5	5
- Stage ou apprentissage				
- Mémoire collectif		20h		
- Ateliers méthodologiques		20h		
- Lab'DS-GRH		40h		
Grand oral			5	5

SEMESTRE 7

M. Jean-François Meunier-Pion, Directeur de la Coordination Stratégique à la CARSAT

■ Droit de la sécurité sociale

L'organisation d'une protection sociale est une composante majeure des politiques d'un Etat que l'on nomme aujourd'hui "Etat-providence". En France, ses structures juridiques révèlent un projet de société tout à la fois ambitieux et complexe. De la mise en place de la Sécurité sociale en 1945 à nos jours, le droit de la protection sociale a considérablement évolué, tout en gardant une fidélité à son architecture d'origine. Les réformes oscillent entre un maintien de l'ambition initiale, et une mutation des objectifs de la protection sociale. L'étude des sources du droit de la protection sociale, de son organisation administrative et financière, et des techniques juridiques de couverture des risques, permet de dévoiler ces objectifs et d'en comprendre les rouages. Il s'agit notamment d'aborder la place respective de la loi et du contrat, l'enjeu de la qualification de cotisation sociale, les notions de solidarité, d'imputabilité et de responsabilité. Le cours propose ainsi d'étudier les structures du droit de la protection sociale, tant dans ses aspects organisationnels – régimes, compétences de l'Etat et des partenaires sociaux, modes de financement – que dans ses aspects individuels avec l'analyse des différentes couvertures sociales – maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, protection sociale complémentaire, charges de famille, renouvellement des générations et inclusion sociale.

Mme Marie Roche Boutin, Juriste en Droit social, Thalès

■ Droit de l'emploi

- CDD et mise à disposition
- Apprentissage, stage et contrat de professionnalisation
- Statuts particulier (7^{ème} partie du code du travail)

M. Loïc Bretin, Consultant RH/Psychologue du travail, Cabinet Bretin

■ Gestion de l'emploi

- Les enjeux de la gestion des emplois et des compétences
- L'élaboration d'un répertoire des métiers
- L'analyse qualitative et prospective des emplois et des métiers
- La négociation d'un accord collectif sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- La gestion de l'emploi et la gestion de la formation
- La gestion de l'emploi et la mobilité

M. Mehdi de La Rochefoucauld, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ Gestion des ressources humaines 1

Cet enseignement est consacré à l'explication et à l'application de l'ensemble des théories et des règles sociales fondant l'exercice des Ressources Humaines dans les entreprises.

Le cours permet aux étudiants d'avoir une vision complète sur la GRH et s'articule autour des outils et des politiques RH qui permettent de faire fonctionner les organisations mais aussi de tendre vers une performance globale. Les thématiques abordées sont variées : *management des RH, motivation, culture d'entreprise, santé sécurité au travail, communication interne, rémunération, GPEC, formation, recrutement, mobilité, évaluation, gestion des connaissances etc...*

Mme Marine Zeimet, ATER

■ **Droit des conditions de travail**

L'expression «conditions de travail», un peu désuète en apparence, n'a pas de sens précis ni de sens établi.

Une conception étroite vise les conditions matérielles et relationnelles de l'exécution du travail. En la matière, le droit a une place limitée malgré une volonté politique affichée «d'amélioration des conditions de travail».

Une conception large comprend l'étude des règles au cœur de l'actualité juridique et politique et des préoccupations quotidiennes des entreprises comme des salariés : la santé et la sécurité au travail, la durée et l'aménagement du temps de travail, la rémunération. Une conception plus élargie encore permet d'y englober la question des carrières, de la formation professionnelle tout au long de la vie. Au final, l'étude des conditions de travail sous un angle juridique révèle le devoir de l'employeur de contribuer au bien-être de ses salariés.

M. Mehdi de La Rochefoucauld, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ **Droit et gestion des organisations**

Ce cours consiste à donner aux étudiants les clés et les outils nécessaires pour analyser les organisations modernes. Tout d'abord, à travers une approche systémique, il s'agit de décrire les différents formats, la composition et le fonctionnement des entreprises, puis à travers une approche stratégique, il s'agit d'appréhender les liens entre la structure de l'entreprise, sa performance et ses enjeux.

M. Fouad Eddazi, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ **Droit et gestion des agents publics**

Les agents publics, auxquels l'essentiel des dispositions du code du travail ne s'appliquent pas, relèvent d'un droit qui leur est propre et qui, dans la tradition française du service de l'intérêt général, privilégie une logique statutaire (de « carrière ») au premier abord assez éloigné des logiques fonctionnelles (de « métiers ») qu'on trouve dans la plupart des autres pays occidentaux. Ce modèle, en vérité largement « idéal-typique », est aujourd'hui à l'épreuve. Et ne cesse d'évoluer : banalisation du CDI (en parallèle du fonctionnariat), valorisation des métiers et des parcours (NBI, GRAF, RIFSEEP, VAE, GPEEC...) au service d'une gestion modernisée des ressources humaines, politique de fusionnement des corps, professionnalisation des concours de recrutement, assouplissement des règles de mobilité, valorisation des mérites individuels dans le déroulement des carrières... Toutes ces mutations, si elles affectent en profondeur le droit des relations du travail dans le secteur public, ne remettent pas pour autant en cause quelques-uns de ses principes structurants, que ceux-ci concernent la carrière proprement dite (de l'accès à l'emploi public jusqu'à la retraite) ou le corpus des droits (protection contre le harcèlement et les discriminations, protection fonctionnelle, droits collectifs...) et obligations (non cumul d'activités, neutralité, réserve, dignité, probité...) des agents publics, ainsi que le régime disciplinaire applicable à ces derniers.

C'est ce cadre juridique, éclairé par les évolutions sus-décrites et complété par un tableau des principaux outils de GRH dans la fonction publique, que présente le cours. Tout en pointant les règles communes, uniformément applicables à tout agent public, et celles qui varient compte tenu, en particulier, du statut des agents (fonctionnaire ou contractuel) ou de la fonction publique de rattachement (d'État, territoriale, hospitalière), le cours propose d'ordonner cette présentation autour de trois principaux axes : l'architecture générale de la fonction publique (les agents, les statuts) ; la carrière dans la fonction publique (accès, déroulement, fin) ; les droits et obligations de l'agent public (qui comprend l'étude du régime disciplinaire dans la fonction publique).

SEMESTRE 8

Mme Odile Levannier-Gouël, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

Mme Marine Zeimet, ATER

■ **Droit du travail approfondi**

Ce cours a double objectif :

D'abord, de traiter des questions se rattachant d'abord aux relations collectives de travail : mise en place des institutions représentatives du personnel, contentieux de la désignation et des élections professionnelles.

Ensuite, d'étudier le contentieux du travail (juridictions compétentes, actions en justice des acteurs des relations de travail).

M. Mehdi De La Rochefoucauld, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ **Gestion des ressources humaines 2**

Cet enseignement est consacré à l'explication et à l'application de l'ensemble des théories et des règles sociales fondant l'exercice des Ressources Humaines dans les entreprises.

Le cours permet aux étudiants d'avoir une vision complète sur la GRH et s'articule autour des outils et des politiques RH qui permettent de faire fonctionner les organisations mais aussi de tendre vers une performance globale. Les thématiques abordées sont variées : *management des RH, motivation, culture d'entreprise, santé sécurité au travail, communication interne, rémunération, GPEC, formation, recrutement, mobilité, évaluation, gestion des connaissances etc...*

Mme Anastasia Sotiropoulou, Professeur à l'Université d'Orléans

■ **Droit des entreprises en difficulté**

L'enseignement porte sur le droit des entreprises en difficulté et envisage principalement les procédures de conciliation, de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires.

M. Damien Chenu, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ **Droit de la négociation collective**

Le droit de la négociation collective s'intéresse aux modalités d'élaboration, d'exécution et de cessation des accords collectifs de travail. Modalité contemporaine privilégiée de création du droit social, la négociation collective s'épanouit dans l'ensemble de ses périmètres d'application. Le juriste de droit social comme le responsable des ressources humaines ne peuvent ignorer les règles qui régissent cette matière en constante évolution.

M. Cyril Sintez, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

■ **Droit pénal du travail**

Droit mixte à la frontière entre le droit pénal et le droit du travail, le droit pénal du travail exige la maîtrise des connaissances élémentaires dans ces deux branches du droit.

Nourri d'exemples tirés de la jurisprudence pour comprendre la logique de la matière, le cours explore, dans un premier chapitre, les sources et les acteurs du droit pénal du travail, dans un deuxième chapitre, la responsabilité pénale du travail et, dans un dernier chapitre, les principales infractions pénales du travail.

Ouverture sur le monde professionnel

Le mémoire collectif permet aux étudiants d'approfondir tout au long de l'année, en groupe, une question de droit social et ou de GRH autour d'une problématique.

L'apprentissage : pendant son apprentissage, un suivi des missions est assuré par un membre de l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage dans l'entreprise

Stage : pour les étudiants qui ne sont pas en apprentissage, un stage sera réalisé à partir de fin avril début mai de deux à 4 mois.

Projet collectif : l'étudiant participe à des projets collectifs en lien avec le monde professionnel qui permettent préparer aux exigences de la deuxième année de Master.

Pour une présentation complète des projets collectifs, v. site du master ds-grh : <http://www.masterdsgrh.fr/>

M. Nicolas Bute, PRAG à l'Université d'Orléans

■ Langue vivante, Anglais (semestre 7 et 8)

Activités de la promotion du master 1 et 2

La promotion a pour partenaires privilégiés l'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines (l'ANDRH), la DREETS Centre Val de Loire et la Cour d'appel d'Orléans. Avec ses partenaires la promotion organise chaque année des conférences ouvertes aux professionnels et réalise des projets collectifs.

Exemples de quelques conférences

2022 : violences faites aux femmes, et si l'entreprise avait un rôle à jouer ?

2021 : L'accord de performance collective

2020 : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

2019 : Charge mentale et nouvelles technologies

Négociation obligatoire : négociation subie ou choisie ?

2018 : La Digitalisation des processus RH

Le Comité Social et Economique

La promotion se charge également, dans le cadre de projets collectifs :

- de l'organisation d'une conférence métiers/d'afterworks avec des anciens du diplôme
- de l'organisation de formations
- du site internet
- de la promotion du master : sur les réseaux et en interne
- d'un stage-dating et de simulations d'entretiens d'embauche
- du gala annuel
- d'animer le réseau des anciens
- de la gestion financière de ces projets

Organisation

Secrétariat de la formation - Bureau A122 - 1^{er} étage :

Cécile CARTIER - ☎ : 02.38041072013

✉ : cecile.cartier@univ-orleans.fr

Bureau des stages et de l'Insertion professionnelle - A108 - 1^{er} étage :

Responsable : Florian CHASSINAT

☎ : 02.38.41.70.06

✉ : florian.chassinat@univ-orleans.fr

Gestionnaire convention de stage : Fanny GALLE

☎ : 02.38.49.48.18

✉ : stage.deg@univ-orleans.fr

Chargée d'apprentissage - Bureau A114 - 1^{er} étage :

Fanny BROSSILLON - ☎ 02.38.49.48.49

✉ : apprentissage.deg@univ-orleans.fr

Bureau des inscriptions administratives - Bureaux A016 et A017 - Rez de chaussée :

Sabrina RICHARD - ☎ : 02.38.49.49.46

Joëlle ROBERT - ☎ : 02.38.41.71.57

✉ : inscription.deg@univ-orleans.fr

Informations pratiques

Venir à l'Université d'Orléans

En voiture depuis Paris :

Prendre direction « Bordeaux » (A10), puis « Bourges » (A71) et sortir à « Orléans-Sud » (sortie n°2) en direction d'Olivet et d'Orléans La Source.

Après le péage, tout droit, direction « Orléans La Source ». Suivre le panneau indiquant l'Université d'Orléans.

En voiture depuis Tours / Blois :

Prendre direction « Paris » (A10), prendre la sortie A71 direction « Vierzon/Orléans Centre ». Prendre la sortie n°2 vers Olivet/La Ferté Saint-Aubin. Continuer rue de Bourges. Suivre le panneau indiquant l'Université d'Orléans.

Par le train :

Descendre à la gare « Orléans - Les Aubrais ».

Par le tramway :

Prendre le tramway ligne A, direction « Hôpital de la Source ».

Compter approximativement 35 minutes de trajet depuis la gare d'Orléans jusqu'à l'Université. Arrêt « Université ».